

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 21 juin 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.06.04/437

**Approbation
du plan de financement de l'étude
pour le schéma directeur d'alimentation
en Eau potable de Baie-Mahault –
Demande de subvention**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 21 juin, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 juin 2017.

Présents : 26**Vice-Présidents**

| | | |
|------------------|--------------------|-----------------------------------|
| M. Jacques | BANGOU | 1 ^{er} Vice-Président |
| M. Georges | DAUBIN | 2 ^{ème} Vice-Président |
| M. Rosan | RAUZDUEL | 3 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Suzelle | SEVILLE | 5 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Murielle | JABES | 7 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Maguy | CELIGNY | 9 ^{ème} Vice-Présidente |
| M. Fred | EUSTACHE | 10 ^{ème} Vice-Président |
| M. Dominique | BIRAS | 11 ^{ème} Vice-Président |
| Mme Marie-Corine | LACASCADE-CLOTILDE | 13 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Renée-George | NABAJOH-DELOUMEAUX | 14 ^{ème} Vice-Présidente |

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

| | |
|-------------------|---------|
| Mme Marie-Camille | MOUNIEN |
| Mme Lyliane | PIQUION |
| M. Justin | DESSOUT |
| M. Michel | RINÇON |

Autres Conseillers Communautaires

| | |
|-----------------|------------------|
| Mme Maryse | ALIDOR-DAHOMAIS |
| Mme Lise Claude | AZEDE |
| M. Georges | BERGINA |
| M. Jean-Luc | CELIGNY |
| Mme Sylvie | CHAMMOUGON-ANNO |
| M. Audry | CORNANO |
| Mme Lydia | FANHAN-LAURIETTE |
| M. José | GUIOLET |
| M. Jocelyn | LEREMON |
| M. Alix | NABAJOH |
| Mme Ketty | WALPO |
| M. Denis | BERNADOTTE |

Excusés représentés : 3**Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Josiane GATIBELZA
Procuration à *M. Jacques BANGOU*
Mme Corinne PETRO
Procuration à *M. Denis BERNADOTTE*

Autre Conseiller Communautaire :

M. Jean-Charles SAGET
Procuration à *M. José GUIOLET*

Excusés non représentés : 9**Le Président**

M. Éric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry DURIMEL
Mme Juliana FENGAROL
Mme Solange LEBLANC
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 12**Vice-Présidents :**

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
M. Olivier SERVA
Mme Nadège THÉOPHILE

COURRIER ARRIVÉ LE:

05 JUL. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2224-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux de Guadeloupe 2016-2021 ;
- VU le Schéma départemental mixte eau et assainissement ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Eau réunie le 16 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1– D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération 168 « *Elaboration du schéma directeur d'alimentation en Eau potable de Baie-Mahault* » et le projet d'études :

Etudes :

| Partenaires | Pourcentage | Montant |
|-------------------------------------|-------------|------------------|
| Europe (FEDER PO2014-2020) | 62,14% | 174 000€ |
| Office de l'Eau | 17,86% | 50 000€ |
| CAP Excellence | 20% | 56 000€ |
| Coût total de l'opération HT | 100% | 280 000 € |

Travaux :

| Partenaires | Pourcentage | Montant |
|-------------------------------------|-------------|------------------|
| Europe (FEDER PO2014-2020) | 65% | 354 250 € |
| Etat | 10% | 54 500 € |
| Office de l'Eau | 5% | 27 250 € |
| CAP Excellence | 20% | 109 000€ |
| Coût total de l'opération HT | 100% | 545 000 € |

ARTICLE 2– D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe, de l'Etat et de l'Office de l'Eau pour la réalisation de l'opération « *Elaboration du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Baie-Mahault* ».

ARTICLE 3– De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4– Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 JUIN 2017

P^o le Président

Le Président de séance



Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 05 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 11 JUIL. 2017



